



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Trois Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Octobre 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT -
A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD – J. ROBERT HENSELER –
J. TOCQUER - C. VELAY -- S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. ARNOULD (pouvoir donné à G. BARRA) – A. CELKA (pouvoir donné à M. RAYNAUD)

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2015

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter les loyers communaux conformément à l'application des textes en vigueur. L'augmentation est calculée selon le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu (125,25 – 2^{me} trimestre 2015, date de parution le 16 juillet 2015) soit une augmentation des loyers de 0.08%.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUGMENTER** les loyers des logements communaux comme ci-dessus indiqué à compter du 1^{er} août 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE